

LE COTENTIN MOBILISÉ CONTRE LES DÉPÔTS SAUVAGES

Edouard MABIRE, V-P à l'agglomération en charge de la Collecte et de la Valorisation des Déchets et Philippe BAUDIN, Conseiller délégué en charge de la collecte souhaitent rappeler que le Cotentin dispose de nombreuses solutions pour la gestion des déchets.

Depuis plusieurs mois, de nombreux actes d'incivilités ont été constatés sur le territoire du Cotentin : des ordinateurs, des canapés au pied des colonnes de tri, des masques et des canettes dans les chemins piétons, des ordures ménagères près des bacs à marée... « *Nous savons que cette situation n'est pas isolée, depuis le confinement de mars 2020, l'ensemble des maires de France font le même constat. Ces dépôts sauvages ont des conséquences dont nous sommes tous responsables.* » déclare Edouard Mabire.

Des conséquences pour l'environnement mais pas que...

Ces déchets déposés en vrac s'envolent souvent et polluent nos campagnes

mais aussi notre littoral. « *Ces dépôts sont de véritables pollutions visuelles. On le sait tous, la mer commence dans nos rues, un mégot jeté par terre ou dans une bouche d'égout, c'est 500L d'eau polluée* » rappellent les ambassadeurs du tri et de la prévention des déchets. C'est d'ailleurs un des messages transmis lors de leurs nombreuses animations, comme dernièrement au village de la Rolex Fastnet Race.



Cela représente également un coût non négligeable pour les communes dont les agents municipaux nettoient, trient et emmènent ces dépôts sauvages en déchèteries. « *Cela représente beaucoup d'argent et de temps de perdu qui pourraient être investis ailleurs* » précise M. Mabire.

De nombreux maires portent plainte régulièrement. Il est important de

rappeler que tout dépôt ou abandon d'ordures, de déchets sur la voie publique en dehors des dispositifs de collecte **constitue une infraction passible d'une amende** pouvant aller jusqu'à 1500 € si le dépôt est réalisé avec une voiture.

Où déposer ses déchets ?

La collectivité met à disposition des usagers un nombre de solutions important pour gérer ses déchets :

- Les collectes d'ordures ménagères en porte à porte ou apport volontaire sur certains sites.
- Un réseau de 15 déchèteries mis à disposition de tous les usagers du territoire. La direction déchets rappelle aux habitants du Cotentin qu'ils peuvent se rendre dans les 15 déchèteries du territoire sans carte ni badge depuis plus d'un an, et que ce principe est toujours maintenu (horaires accessibles sur le site internet).
- Des colonnes de tri pour le verre, les emballages ménagers recyclables, le textile un peu partout sur le territoire.
- Des composteurs pour la gestion des déchets biodégradables ou le broyage pour les branches...

Dans les cas où un usager se trouve dans un secteur ne disposant pas de poubelles ou si les conteneurs sont pleins, le plus simple est de ramener ses déchets chez soi ou de revenir...



Des sensibilisations et du dialogue

Les ambassadeurs du tri et de la prévention sont à la disposition du public et interviennent à la demande auprès des mairies ou d'associations pour renseigner sur les bons gestes à adopter.

Pratique

Plus d'informations :

- lecotentin.fr,
- page Facebook « Réduire ses déchets dans le Cotentin »
- aller à la rencontre des ambassadeurs du tri sur leurs différents stands. Pour prendre contact : prevention.dechets@lecotentin.fr